



Se mettre aux normes

Cette formation vous accompagnera de manière concrète dans vos devoirs et obligations



Rappel sur le Crédit d'Impôt Formation 2012

Vous êtes chef d'entreprise, et relevez du régime réel d'imposition : vous avez droit à un crédit d'impôt prenant en compte jusqu'à 40h de formation par année civile (par entreprise ou par associé en forme Gaec). Ceci au taux horaire du SMIC, et quelle que soit la forme juridique de votre exploitation. Si vous êtes non-imposable, les impôts vous feront un versement correspondant.

Exemple : pour 4 journées de formation, soit 28 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de $28h \times 9,00 = 252 \text{ €}$

CAP QUALITE
FORMATION



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER



F
O
R
M
A
T
I
O
N

Plan de maîtrise hygiène **au chai**:

Mettre en place **la directive hygiène et la méthode HACCP** sur son entreprise viticole

- ⇒ Connaître les obligations imposées par la directive hygiène et la méthode HACCP
- ⇒ Utiliser les outils nécessaires à l'application de ses obligations
- ⇒ Etablir ensemble un classeur adapté à votre structure

Les 14 février et 13 mars matin 2012
à Monthou/Cher



REF/FCA / 01 www.qualicert.fr
Formation Professionnelle
Continue des Agriculteurs

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher -- CFPA Formation
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe -- 41018 BLOIS
Tél : 02 54 55 20 18 -- Fax : 02 54 55 20 01
Mail : formation@loir-et-cher.chambagri.fr -
www.loir-et-cher.chambagri.fr



